



INFO-MUNICIPALE

Août 2009



Une bouée = Une vie !



Municipalité des
Îles-de-la-Madeleine

Depuis plusieurs années, la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine met des bouées de sauvetage à la disposition des baigneurs, pour venir en aide aux gens dans le besoin. Or, un phénomène inexplicable se produit... Elles disparaissent! Eh oui, certains trouvent sans doute qu'une bouée de sauvetage en guise de souvenir est une bonne idée. Et s'il arrivait une situation d'urgence et que la seule chance de sortir du pétrin notre ami le baigneur était d'utiliser une des 28 bouées de sauvetage éparpillées sur nos plages? Comble de malheur, à cet endroit bien précis, il n'y aurait plus de bouée, puisqu'un « drôle de numéro » trouvait rigolo de l'amener chez lui, un peu à l'image du chasseur qui ramène un panache.

Invraisemblable? Détrompez-vous! Un incident qui s'est déroulé le dimanche 16 août dernier sur la dune du Nord, vers Pointe-aux-loups, aurait pu connaître un dénouement atroce faute de bouée de sauvetage. En effet, selon la Sûreté du Québec, des baigneurs étaient en détresse, emportés par la marée. Des gens ont essayé de leur venir en aide en formant une chaîne humaine, mais en vain. C'est un individu, armé d'une BOUÉE DE SAUVETAGE, qui a réussi à les rescaper. Est-ce nécessaire d'en rajouter?



460, chemin Principal
Cap-aux-Meules (Québec)
G4T 1A1

Téléphone : 418-986-3100

Télécopie : 418-986-6962

Téléphone d'urgence :
418-937-7632

Site Internet : www.muniles.ca

Coordination : Marie Julie Couturier

LE CONSEIL EN ACTION



Des nouvelles du conseiller du village de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée

La période estivale tire déjà à sa fin. Les travaux pour la réfection de la route 199 du chemin du Quai à Cap-aux-Meules sont presque terminés. Nos réseaux d'aqueduc et d'égout ont été remis à jour pour ce secteur ainsi que la réfection de nouveaux trottoirs, ce qui a engendré des dépenses de plusieurs millions de dollars. Heureusement, le gouvernement du Québec en a subventionné une grande partie. L'ensemble des travaux signifie une nette amélioration pour la population et pour les visiteurs.

D'autres travaux, plus mineurs cependant, sont prévus pour le chemin de Gros-Cap, soit de la route 199, jusqu'à la garderie. On prévoit ajouter une bande d'asphalte du côté gauche de quelques pieds de largeur afin de faciliter la circulation aux piétons et aux cyclistes. Un autre projet d'amélioration des installations du port devrait avoir lieu d'ici l'automne.

Le nouveau traversier effectuant la liaison entre Cap-aux-Meules et L'Île-d'Entrée est en service depuis juin. Ce nouveau lien maritime permet de meilleurs services à la population locale. De plus, la municipalité peut maintenant partager ses équipements d'entretien pour la réfection des routes de L'Île-d'Entrée.

Je désire profiter de cette tribune pour remercier le comité de revitalisation et le comité des loisirs de notre village pour leur excellent travail tout comme tous les organismes et bénévoles pour leur implication au sein de notre communauté.

Bonne fin d'été à toute la population.

Rosaire Arseneau

Conseiller, Cap-aux-Meules et L'Île-d'Entrée

Appel aux formateurs et animateurs

Arrimage et le Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire diffuseront à nouveau le répertoire des cours d'art (musique, peinture, danse, chant, théâtre, etc.) et des activités en loisir culturel (scrap-booking, chorale, danse sociale, etc.) qui auront lieu aux Îles au cours de l'automne prochain. Cette information sera publiée dans le bulletin municipal et sur les sites Internet d'Arrimage et de la Municipalité pour permettre aux Madelinots de tout âge d'être informés de ce qui existe et de pouvoir ainsi s'inscrire aux activités culturelles de leur choix.

Afin de bâtir une liste d'activités complète et détaillée, Arrimage lance un appel aux personnes qui donneront des cours d'art ou qui animeront des activités de loisir culturel à l'automne 2009.

Si vous souhaitez faire partie de ce répertoire, veuillez nous transmettre le plus rapidement possible vos renseignements au :

418-986-3083 ou à info@arrimage-im.qc.ca



LE CONSEIL VOUS INFORME



RÉSUMÉ DES DÉCISIONS DE LA RENCONTRE DU CONSEIL DU 11 AOÛT 2009

- Le conseil d'agglomération demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de faire respecter l'autonomie des municipalités locales, quant au niveau de protection contre les incendies. De plus, une demande sera déposée au ministre de la Sécurité publique afin de faire respecter les schémas de couverture de risques tels qu'ils sont prévus à la Loi sur la sécurité incendie. Cette résolution sera transmise au ministre de la Sécurité publique, M. Jacques Dupuis, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Laurent Lessard, ainsi qu'au ministre du Travail, M. David Whissel.
- Le conseil d'agglomération autorise le directeur des travaux publics à signer au nom de la Municipalité, le protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre de la mesure Laboratoires ruraux.
- Les membres du conseil d'agglomération ont résolu à l'unanimité d'adopter le règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement du centre 9-1-1. À compter du 1^{er} décembre 2009, une taxe au montant de 0,40 \$ par mois, par numéro de téléphone, sera facturée à chaque client sur le territoire de la municipalité locale.
- Une demande d'aide financière sera soumise auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire à la suite de l'approbation des priorités d'intervention dans le cadre du plan directeur de gestion de l'eau potable. Il s'agit de la construction d'un nouveau réservoir d'eau potable dans le village de Cap-aux-Meules, de la pose d'un système de suppression sur le chemin des Buttes à l'intersection du chemin des Échoueries à Havre-aux-Maisons et du bouclage du réseau d'aqueduc du secteur de La Montagne à L'Île-du-Havre-Aubert.
- Le conseil autorise la Direction des travaux publics à procéder à un appel d'offres public pour le forage de puits de production dans les secteurs de Havre-aux-Maisons et de Cap-aux-Meules.
- Le conseil municipal autorise le maire, M. Joël Arseneau, à renouveler l'entente de développement culturel jusqu'en 2011 avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. Il est à noter que le plan d'action est mis de l'avant par Arrimage.
- Des dépenses et des emprunts totalisant 500 000 \$ ont été approuvés par le conseil afin de faire l'achat de machineries et d'équipements.



ÉLECTIONS MUNICIPALES 2009 – Personnel électoral

Le 1^{er} novembre prochain, se tiendront les élections municipales. En préparation de ces élections, nous prévoyons embaucher du personnel pour occuper l'un ou l'autre des postes requis pour l'exécution de cet exercice démocratique.

Si cela vous intéresse, vous pouvez poser votre candidature à l'un des postes suivants :

Scrutateur, secrétaire de bureau de vote, préposé à l'information et au maintien de l'ordre ou membre de la table de vérification.

Les personnes intéressées doivent remplir le formulaire disponible à la mairie à Cap-aux-Meules ou dans les points de service de L'Île-du-Havre-Aubert et de Grande-Entrée.

Pour plus de renseignements à ce sujet, vous pouvez communiquer avec le président d'élection, M. Jean-Yves Lebreux.

Courriel : jlebreux@muniles.ca

Téléphone :

(418) 986-3100, poste 522



LE CONSEIL EN ACTION



Des nouvelles du conseiller du village de la Grande-Entrée

L'été est déjà bien avancé et l'automne arrive à grands pas. Les dossiers cheminent et d'autres ont été complétés.

C'est avec plaisir, par le biais de cet info-municipale, que je vous informe des divers dossiers en cours dans notre communauté. Tout d'abord, j'aimerais encore une fois profiter de l'occasion pour vous féliciter et vous remercier pour le grand succès que le tournage ainsi que la diffusion de l'émission de La Petite Séduction ont connu. Grâce à votre implication et votre dynamisme, vous avez fait de ce projet un événement qui a mis en valeur notre village et nos belles Îles. Pour un soir, nous avons été les porte-étendards de tout notre archipel. Encore une fois BRAVO. De plus, nous avons obtenu les meilleures cotes d'écoute de la saison 2009 avec plus d'un million de téléspectateurs. Les retombées de cette émission sont déjà palpables dans notre archipel et plusieurs visiteurs disent être venus nous visiter à la suite à la diffusion de cette émission.

Depuis le début de l'été, d'importants travaux routiers se déroulent dans notre village. En effet, le ministère des Transports du Québec procède à des travaux sur la route 199. La route sera asphaltée et des accotements seront aménagés du chemin des Cyr jusqu'à l'Auberge La Salicorne ce qui représente la première phase du projet de réfection de la route 199. Les fossés ont été refaits ainsi que les entrées de maison. Pour la durée des travaux, je vous demande votre collaboration pour faciliter le travail des employés affectés au chantier. Également, le chemin des Cyr sera asphalté par la municipalité et les travaux seront effectués au même moment que ceux du ministère des Transports du Québec. D'ici la fin du mois de septembre, les travaux seront complétés. La deuxième phase de ce projet (de l'Auberge La Salicorne jusqu'à la pointe de Grande-Entrée) s'amorcera l'an prochain et sera exécutée en même temps que les travaux d'aqueduc.

Dans le dossier de l'eau potable, à la suite de l'annonce de la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, Mme Nathalie Normandeau, qui confirmait une aide financière de 6 millions de dollars pour la première portion du projet, 5 puits supplémentaires ont été forés au cours du mois de mai dernier. Des essais de pompage ont été effectués et une analyse des essais a été produite à la demande du ministère. Les résultats de cette analyse sont concluants. Les débits d'eau recherchés pour le projet ont été trouvés, ce qui signifie que dans les prochaines semaines, cette analyse sera transmise au gouvernement du Québec. Une autorisation pour la deuxième phase du projet est attendue du ministère cet automne. Je vous rappelle que le projet est estimé à 12 millions de dollars et est financé à 95 % par le gouvernement du Québec. Le réseau sera étendu du chemin Bassin Ouest vers la pointe de Grande-Entrée et de la pointe vers l'Auberge La Salicorne. Une rencontre publique est prévue au cours du mois de septembre afin de bien vous expliquer les prochaines étapes dans ce dossier qui avance très bien.

En ce qui a trait à la pointe de Grande-Entrée, non seulement elle aura accès à un réseau d'aqueduc, mais un plan de développement et d'aménagement est en cours d'élaboration. En effet, les firmes DMG architecture, option aménagement et Desjardins Marketing travaillent actuellement en collaboration avec le comité de développement de la pointe pour vous présenter les propositions d'aménagement du site. Le travail d'environ 8 à 9 mois, ayant débuté en février dernier par les consultants, permettra sans doute une consultation publique en octobre prochain. Par la suite, un plan d'action sera mis en œuvre afin de revaloriser ce secteur de notre village. Déjà à ce stade, quelques interventions ont été effectuées : l'asphaltage des routes d'accès et le réaménagement du site d'Irving. Cet automne, une deuxième phase d'asphaltage est en attente de confirmation de la part du gouvernement fédéral.

Finalement, sur le plan de la reconstruction de l'usine Cap sur Mer à Grande-Entrée, le dossier chemine toujours. Le projet est actuellement en train de franchir les dernières étapes avant la première pelletée de terre. L'objectif de l'entreprise est de débiter la construction cet automne, dans le but d'être opérationnelle le printemps prochain. Évidemment, dès que ce projet sera officialisé, vous serez mis au courant.

En juillet 2010, le festival du homard célébrera son 30^e anniversaire. Trente ans, cela lui donne le statut du plus ancien festival de tout l'archipel. Dès cet automne, je désire en collaboration avec le comité des loisirs, mettre en place un comité spécial pour l'occasion. Si vous désirez vous impliquer dans cette aventure ou si vous avez des suggestions à nous faire, je vous invite à communiquer avec moi ou Jocelyne Doyle du Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire de la Municipalité. De plus, il y aura des rencontres publiques à ce sujet au cours des prochains mois. Nous voulons ainsi être prêts pour fêter en grand cet événement marquant pour notre village.

En terminant, je tiens à vous remercier pour votre implication au sein de notre communauté. Votre appui est essentiel au développement de celle-ci. Bonne fin d'été.

Jonathan Lapierre
Conseiller du village de Grande-Entrée



TRAVAUX PUBLICS EN BREF



BILAN DES BILLETS DE COURTOISIE – TRI À LA SOURCE

Depuis plusieurs semaines, de nouveaux billets de courtoisie sont émis après une vérification du contenu des bacs roulants. Il est très important de prendre connaissance de l'information transmise. Il peut s'agir d'une félicitation pour votre tri ou d'un constat quant à des améliorations à apporter. Veuillez agir rapidement.

Ce que nous constatons :

√ Certains citoyens utilisent toutes sortes de sacs dans le bac à compost (brun), ce qui nuit énormément à fabriquer un compost de qualité. Il serait préférable de déposer vos matières compostables dans le bac brun SANS SAC. Si vous tenez à utiliser des sacs, il est **obligatoire** de prendre des sacs de papier ou ceux CERTIFIÉS COMPOSTABLES (référez-vous au guide de tri 2009).

√ On remarque que des citoyens placent les matières recyclables dans des sacs fermés. Dans le bac vert, la matière recyclable **doit être déposée pêle-mêle**, c'est-à-dire SANS SAC, pour faciliter les opérations au centre de tri.

√ Certains propriétaires ne participent pas adéquatement au tri. Dans certains cas, des matières compostables ou recyclables se retrouvent aux déchets. Cette façon de faire contrevient au règlement municipal de collecte (2003-02). Elle est passible d'une amende et nuit à l'atteinte des objectifs d'une saine gestion des matières résiduelles.

Le règlement municipal prévoit des amendes de 100 \$ à 1000 \$ aux contribuables qui recevraient un deuxième billet de courtoisie en lien avec la qualité du tri.



VOUS TROUVEZ DES VERS BLANCS DANS VOTRE BAC BRUN...

PAS DE PANIQUE !

Trucs pour les asticots dans votre bac brun :

Les asticots (petits vers blancs) sont en fait des larves de mouches. Malgré une apparence qui peut paraître répugnante, ces petites bestioles sont inoffensives et très utiles à la transformation de la matière organique en compost.

Si on note la présence d'asticots, c'est que des mouches ont eu accès aux matières à l'intérieur du bac et y ont pondu des œufs. Le menu de choix des mouches pour pondre est la viande.

Afin de réduire les possibilités de retrouver les asticots dans le bac, vous devriez :

1. Garder votre bac à l'ombre pour éviter les odeurs qui attirent les mouches
2. Nettoyer régulièrement le bac pour réduire les odeurs
3. Envelopper les restes de viandes ou de poisson avec du papier journal ou dans un sac de papier
4. Utiliser des sacs compostables pour les déchets de cuisine
5. Couvrir les résidus alimentaires avec des matériaux secs (feuilles mortes, papier journal, herbe séchée)

Dans le cas où vous notez tout de même la présence d'asticots, vous pouvez les asperger de sel, de vinaigre ou de chaux.



LA LIBERTÉ DE CIRCULER PARTOUT...POUR TOUT LE MONDE?

Jusqu'à présent, selon certains spécialistes d'Environnement Canada, les Îles ont été l'endroit au Québec où il a fait le plus beau cet été. N'était-il pas génial de se prélasser sur les plus belles plages aux paysages grandioses alors que le mercure atteignait 25 degrés Celsius? Certes, pour la plupart d'entre nous, ce l'était... À moins d'avoir un handicap physique qui vous oblige à circuler en fauteuil roulant! Ce ne sont pas seulement les plages qui donnent du fil à retordre aux personnes à mobilité réduite... Accéder à certains commerces peut aussi s'avérer un exploit pour quelqu'un en fauteuil roulant. C'est pourquoi nous tenons à vous exposer une partie du *Guide de conception sans obstacles de la Régie du bâtiment du Québec* que vous pourrez consulter en entier à l'adresse suivante :

<http://www.rbq.gouv.qc.ca/dirPublication/dirEntreprises/dirBatiment/ConceptionSansObstacles.pdf>

1) Les rampes d'un parcours sans obstacles doivent avoir :

- a) une largeur libre d'au moins 870 mm entre deux mains courantes et d'au plus 920 mm, lorsque la rampe ne diminue pas la largeur requise d'un moyen d'évacuation; **QC**
- b) une pente d'au plus 1 : 12;

Si une rampe sert à la fois de moyen d'évacuation et d'accès sans obstacles, sa largeur doit être conforme à la largeur requise pour le moyen d'évacuation, la largeur de l'issue ayant prépondérance.

Dans ces cas, la largeur libre entre les mains courantes est fonction du diamètre de la main courante et de la largeur requise pour l'issue.

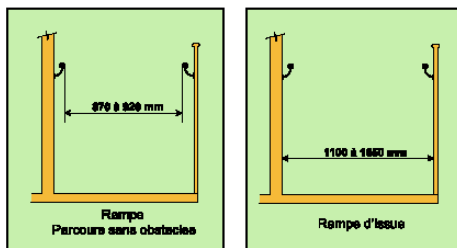
Dans le cas où l'issue a une largeur requise de 1 100 mm et que des mains courantes de 40 mm sont situées à 40 mm du mur ou du garde-corps, il reste 940 mm entre les 2 mains courantes.

Voir l'article 3.4.6.4. pour plus de précisions sur les mains courantes.

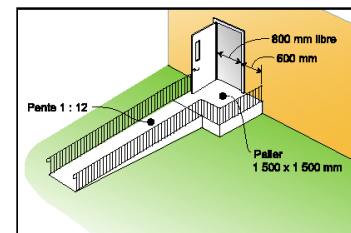
c) un palier d'au moins 1 500 sur 1 500 mm au haut et au bas ainsi qu'aux niveaux intermédiaires des rampes conduisant à une porte, de façon à offrir, côté gâche, un dégagement :

- i) d'au moins 600 mm si la porte s'ouvre en direction de la rampe; ou
- ii) d'au moins 300 mm si la porte s'ouvre en direction opposée à la rampe;

Les paliers doivent permettre d'offrir les dégagements latéraux requis pour les portes. Considérant que la largeur libre de la porte doit être de 800 mm et le dégagement latéral de 600 mm lorsque la porte ouvre en direction de la rampe, la dimension de 1 500 mm pour le palier est minimale.



Les rampes offrent une solution de rechange aux escaliers pour relier deux niveaux différents. Cependant, elles ne doivent pas avoir une longueur exagérée. Si la rampe est trop longue, elle devient difficile à utiliser : il serait alors souhaitable de prévoir un appareil élévateur pour franchir la dénivellation



d) un palier d'au moins 1 200 mm de longueur et d'au moins la même largeur que la rampe :

- i) à des intervalles d'au plus 9 m en longueur; et
- ii) à chaque changement brusque de direction; et
- e) sous réserve du paragraphe 2), des mains courantes et des garde-corps conformes aux articles 3.4.6.4. et 3.4.6.5

Des paliers de 1 200 mm sont nécessaires afin que les personnes utilisant un fauteuil roulant puissent tourner sur une surface plane; ces paliers, situés à intervalles de 9 m, permettent également à ces personnes de s'arrêter un moment durant la montée.

Les prescriptions concernant la conception des mains courantes et des garde-corps sont décrites à l'article 3.4.6.5. (voir dans la section « Autres articles du CCQ » pour des explications supplémentaires concernant ces éléments).

Conception sans obstacles

La surface des rampes doit être stable, ferme et antidérapante. Une rampe extérieure peut devenir inutilisable s'il y a accumulation de glace ou de neige; il est donc souhaitable de couvrir celle-ci.

Bien que des ouvertures soient permises dans un parcours sans obstacles, il est souhaitable que leur surface soit lisse. Il est également souhaitable d'éviter les tapis dont les fibres ne sont pas assez serrées ou trop longues.

AFFAIRES DIVERSES

EXPO-SCIENCES : DES ÉTUDIANTES DES ÎLES SE DÉMARQUENT!

La Municipalité des Îles-de-la-Madeleine a ouvert son Livre d'or à deux jeunes étudiantes de l'archipel, grandes gagnantes de la finale provinciale d'Expo-sciences Bell qui se déroulait du 17 au 20 avril 2008 à l'École de technologie supérieure de Montréal. Cynthia Bellavance et Geneviève Hutton avaient mérité les honneurs grâce à leur projet scientifique intitulé « Se faire piquer, c'est du passé! », permettant aux gagnantes d'aller présenter le fruit de leur travail en Tunisie, lors de l'Expo-sciences Internationale du mois dernier.

La Municipalité est fière de souligner les accomplissements hors du commun réalisés par des Madelinots. C'est pourquoi elle se fait un devoir de féliciter Cynthia Bellavance et Geneviève Hutton, de la Polyvalente des Îles, pour leur initiative et leur persévérance dans l'atteinte de leur objectif. Le projet des étudiantes était chapeauté par leur professeure, Sonia Lapierre.

De plus, le prix de l'Université du Québec, remis lors de la finale, permet aux lauréates d'étudier dans les établissements de l'Université du Québec de leur choix pendant les trois cycles d'études (baccalauréat, maîtrise et doctorat), sans avoir à payer les frais de scolarité. Il s'agit de la bourse d'étude la plus élevée d'une valeur de plus de 13 000 \$.

Au nom du maire de la Municipalité, Joël Arseneau, et du conseil municipal, le maire suppléant et conseiller de Fatima, Roger Chevarie, a souligné leur créativité, leur persévérance ainsi que leur travail chevronné. Il les a ensuite invitées à signer le Livre d'or et à prendre la parole pour faire part de leur expérience.

Les jeunes femmes, fraîchement de retour aux Îles, ont dû surmonter quelques problèmes d'horaire dans leur transport avant de pouvoir présenter leur projet devant plus de 1000 jeunes provenant de 40 pays différents lors de l'Expo-sciences Internationale. Les six journées passées en Tunisie ont été bien remplies avec plusieurs visites et conférences. Cynthia et Geneviève pensent maintenant à la rentrée : la première étudie au collège Mérici de Québec et rêve à la dentisterie, tandis que la seconde est passionnée de biochimie et poursuit ses études au Centre d'études collégiales des Îles.

Notons que c'est la deuxième fois en trois ans que la Municipalité souligne ainsi le cheminement exceptionnel d'une équipe d'étudiants de la Polyvalente des Îles dans le cadre d'Expo-sciences. Jean-Philippe Cormier et David Bourgeois avaient accompli pareil exploit il y a deux ans.



Félicitations aux marcheurs



Félicitations à Marc-Antoine et son père Vincent Arseneault pour avoir parcouru 704 km à pied depuis Lévis afin d'amasser des fonds pour l'Institut du cancer de Montréal. À bord du CTMA Vacancier depuis Chandler, le père et le fils sont arrivés à Cap-aux-Meules où un véritable comité d'accueil les attendait avec pancartes, ballons, chansons et sourires. La Municipalité des Îles-de-la-Madeleine a profité de l'occasion pour leur faire signer le Livre d'or. En l'absence du maire, Joël Arseneau, c'est Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima, qui leur a rendu honneur. Même le député des Îles, Germain Chevarie, a contribué à leur cause en leur offrant un chèque personnel.

AFFAIRES DIVERSES ... SUITE



Municipalité des
Îles-de-la-Madeleine

Votre Municipalité vous lance une invitation illuminée!



Épaulée par Hydro Québec, la Municipalité vous incite à rapporter vos vieux fluocompactes afin de les recycler du 10 au 13 septembre prochain à la Coop de Havre-aux-Maisons. Cette initiative pourrait même vous faire gagner des sacs de produits économiseurs d'énergie.

Merci de recycler vos fluocompactes. C'est payant pour vous et pour l'environnement!



Prochaine période d'inscription au Service des loisirs

La rentrée approche, c'est le temps de bien planifier
l'automne....

- Les 1^{er}, 2 et 3 septembre prochain pour les cours offerts à la piscine, surveillez la publicité dans les cases postales prochainement.
- Du 1^{er} au 10 septembre auront lieu les inscriptions pour le hockey mineur, le patinage artistique ainsi que le cours d'initiation au patinage pour les 4-6 ans.
- Pour s'inscrire :
- Le bureau des loisirs au 1589, chemin de l'Étang-du-Nord ou par internet via notre site www.muniles.ca
- En ce qui a trait aux inscriptions de piscine, veuillez vous rendre directement à la piscine.



Concours des Châteaux de sable

Le 23^e Concours des Châteaux de sable a, cette année encore, attiré son lot d'admirateurs, mais surtout, sa panoplie d'artisans du sable. Le samedi 8 août dernier, plus de 8000 personnes se sont rassemblées sur la plage du Sandy Hook pour ce rendez-vous annuel. En l'absence du maire, Joël Arseneau, c'est Roger Chevarie qui a remis le 2^e prix dans la catégorie adulte. Les vainqueurs ont attiré l'attention par leur nom aussi : Les Missionnaires du bout du banc!



Municipalité des
Îles-de-la-Madeleine

RAPPEL À TOUS LES FOURNISSEURS DE LA MUNICIPALITÉ DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Depuis le 31 janvier 2008, la Municipalité des Îles dispose d'une politique de gestion des approvisionnements et services. L'ensemble des achats de la Municipalité auprès de ses fournisseurs doit dorénavant être autorisé par une carte d'approvisionnement (carte d'achat) ou par un bon de commande. Les fournisseurs doivent s'assurer que le numéro de commande apparaît sur chacune des feuilles d'expédition ainsi que sur tous les colis et factures. Les prix indiqués sur la facture doivent bien sûr correspondre à ceux du bon de commande. De plus, nous vous demandons de conserver les factures et de les transmettre à la Municipalité à chaque fin de mois, accompagnées d'un état de compte, à l'adresse suivante :

Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

Comptes payables

460, chemin Principal

Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1A1

Pour plus de détails, communiquer avec Paul Doucet, responsable de l'approvisionnement et des bâtiments et conseiller en sécurité civile, au 418-986-3100, poste 325, ou par courriel à pdoucet@muniles.ca.